



AIDE À
L'ÉCONOMIE
LOCALE

Subvention • Avance remboursable • Prêt à taux 0%
Avantage fiscal • Réduction d'impôt • Exonération

INFORMEZ-VOUS SUR LES DISPOSITIFS DE **SOUTIEN** **FINANCIER** AUX ENTREPRISES



Contactez gratuitement l'addebCosne :
contact@addebcosne.com - 03.86.26.70.37



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



Les aides économiques les plus fréquemment mises en œuvre sur le territoire de la communauté de communes Cœur de Loire :



AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

SUBVENTION

Faciliter les investissements immobiliers

Montant : Jusqu'à 30 % du coût des investissements éligibles *

Dépenses : Coût de construction, d'acquisition, de réhabilitation et d'extension de bâtiments, ainsi que les frais annexes liés.

AIDE À L'INVESTISSEMENT MATÉRIEL

AVANCE

Faciliter les investissements matériels

Montant : Jusqu'à 20 % du coût des investissements éligibles *

Dépenses : Coût d'achat de matériel neuf, y compris les installations liées ainsi que les équipements spécifiques.

AIDE AU COMMERCE ET À L'ARTISANAT

SUBVENTION

Faciliter le développement des entreprises de proximité

Montant : 40% des investissements éligibles **

Dépenses : Coût des travaux de rénovation de vitrines, de modernisation des locaux, achats d'équipements de sécurisation, etc.

AIDE AU TOURISME

SUBVENTION

Encourager la montée en gamme des chambres d'hôtes

Montant : 20 % du coût des investissements éligibles

Dépenses : Dépenses permettant d'obtenir une labellisation de niveau 3 (au minimum) ou l'obtention du label Qualité Tourisme régional.

FONDS RÉGIONAL DES TERRITOIRES

SUBVENTION

Soutenir les TPE impactées par la covid-19

Montant : Jusqu'à 40 % du coût des investissements éligibles

Dépenses : Remboursements d'emprunts (investissements pour la partie en capital, investissements matériels immobilisables et immatériels).

* Un taux plus favorable est accordé aux projets développés à Mesves-sur-Loire, Pouilly-sur-Loire, Tracy-sur-Loire et Cosne-Cours-sur-Loire (Zone AFR).

** L'aide au commerce et à l'artisanat est réservée aux établissements implantés sur le territoire de la communauté de communes Cœur de Loire, hors Cosne-Cours-sur-Loire.